

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-quatre janvier précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice: 31

Présents: 24

ALEX: Claude CHARBONNIER. Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY: Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN: Franck PACCARD LES CLEFS: Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX LA CLUSAZ: Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR: Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND: Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES: Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs: 3

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Grégory BAERT à Claude COLLOMB-PATTON, Hélène FAVRE BONVIN à André PERRILLAT-AMEDE

Excusée : 1
Gaëlle VERJUS

<u>Absents</u>: 3

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Catherine HAUETER

<u>DEL2024-007 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL THONES CŒUR DES VALLEES</u>

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020/056 du 29 juillet 2023 désignant les membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal Thônes Cœur des Vallées ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023/054 du 18 juillet 2023 désignant un nouveau délégué titulaire au Conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal Thônes Cœur des Vallées ;

Vu l'avis du Bureau du 23 janvier 2024 ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Amandine DUNAND de son mandat d'Adjointe de la mairie de Thônes, il convient de la remplacer en tant que membre titulaire au Conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal Thônes Cœur des Vallées ;

Considérant la composition actuelle des représentants au Conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal Thônes Cœur des Vallées ;

Titulaires	Suppléants
Mme Amandine DUNAND	M. Franck PACCARD
M. Sébastien BRIAND	Mme Isabelle LOUBET-GUELPA
Mme Laurence AUDETTE	M. Claude COLLOMB-PATTON
M. André PERRILLAT-AMÉDÉ	M. Vincent HUDRY-CLERGEON

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- > DECIDE, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- DESIGNE, à 26 voix pour et 1 abstention (M. Grégory BAERT) :

M. Grégory BAERT, délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal Thônes Cœur des Vallées.

Le Président Gérard FOURNIER-BIDOZ La Secrétaire de séance Catherine HAUETER

Délibération transmise en Préfecture le 9 février 2024 Publiée le 9 février 2024